



## CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS INDIVIDUELS 2019

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION

(4 AVRIL 2019)

#### AVANT-PROPOS

Chaque année se tiennent les Championnats du monde juniors individuels masculins et féminins. L'événement a lieu en alternance entre les garçons et les filles. Conformément aux règles de tournois de la Fédération mondiale de squash, Squash Canada pourra inscrire un maximum de six joueurs pour le groupe, femmes ou hommes, pour qui se tiendra les épreuves par équipe et individuelles. Squash Canada sera également autorisé à inscrire un maximum de 6 joueurs dans l'autre épreuve individuelle (l'épreuve individuelle pour le sexe sans épreuve par équipe). Sous réserve de l'intérêt des athlètes admissibles, **Squash Canada nommera jusqu'à deux joueuses non sélectionnées pour l'épreuve individuelle féminine junior du Championnat du monde junior féminin et jusqu'à six joueurs pour l'épreuve individuelle pour le sexe sans compétition par équipe.**

Il existe un document ou un critère de sélection distinct pour les Championnats du monde juniors par équipe. Le présent document décrit les critères pour les championnats du monde juniors individuels.

#### ÉVÉNEMENT

Les Championnats du monde juniors individuels 2019 auront lieu à Kuala Lumpur, en Malaisie, du 30 juillet au 4 août 2019. Bien que la coordination sera assurée par Squash Canada, les joueurs devront participer au tournoi à leurs frais.

#### POUVOIR DE SÉLECTION

Le conseil d'administration de Squash Canada a délégué le pouvoir de prendre toutes les décisions en vertu de la présente politique au gestionnaire du développement des athlètes, en consultation avec le directeur de la haute performance.

#### ADMISSIBILITÉ

Chaque année, un ou deux athlètes intéressés seront sélectionnés pour représenter Squash Canada aux Championnats du monde juniors individuels (participation à leurs frais à moins qu'ils fassent partie de l'équipe des championnats du monde juniors). Pour être admissible à l'une de ces places, un joueur doit :

1. Répondre aux critères d'admissibilité tels que déterminés par la World Squash Federation (WSF), soit : être âgé moins de 19 ans le dernier jour prévu de l'événement.
2. Être citoyen canadien, ou résident permanent du Canada, ou être résident du Canada depuis au moins trois (3) ans sans interruption immédiatement avant les Championnats du monde juniors (à condition que les résidents qui sont au Canada comme étudiants ou comme travailleurs temporaires ne soient pas admissibles). Nonobstant ce qui précède, un junior qui est étudiant mais qui réside au Canada avec un parent qui est résident permanent du Canada ou qui réside au Canada depuis au moins trois (3) ans, ne sera pas disqualifié.
3. Être un membre en règle de son association de squash provinciale ou territoriale.
4. Payer tous les frais exigibles.

Un joueur n'est pas admissible à représenter le Canada s'il a représenté un autre pays au cours des trois années précédant la date de début d'un championnat international de squash reconnu, individuel ou par équipe (c'est-à-dire un championnat du monde de la WSF, un championnat panaméricain (individuel ou par équipe), un match officiel entre fédérations nationales membres de la WSF dans toute tranche d'âge).

## **CRITÈRES DE SÉLECTION**

### **Pour le sexe avec l'épreuve par équipe et individuelle (jusqu'à 6 joueurs) :**

1. Les quatre (4) premières places seront attribuées aux membres nommés au sein de l'équipe canadienne du Championnat du monde junior par équipe;
2. La cinquième (5<sup>e</sup>) place sera offerte au joueur de réserve non-itinérant, nommé au sein de l'équipe canadienne du Championnat du monde junior par équipe ;
3. La sixième place (6<sup>e</sup>) place sera offerte au prochain joueur avec le plus de points accumulés aux essais de sélection de l'équipe nationale junior et à la course aux points de la saison.
4. Les 6 joueurs identifiés ci-dessus devront confirmer ou refuser leur opportunité de participer au Championnat individuel dans les 72 heures suivant la fin des essais féminins juniors par équipe.
5. Si l'un des 6 joueurs qualifiés ci-dessus n'accepte pas la possibilité de participer ou de se rendre aux championnats individuels, les places seront alors offertes aux autres joueurs selon la séquence de priorité ci-dessous jusqu'à ce que toutes les places soient comblées ou jusqu'à ce qu'aucun autre joueur ne remplisse l'une ou l'autre des exigences de performance :
  - i. Un joueur qui a atteint la ronde de 16 du Championnat du monde junior individuel précédent, à la satisfaction du gestionnaire du développement de l'athlète que le joueur a depuis maintenu ou amélioré son niveau de performance au moment de la sélection.
  - ii. Vainqueur de la division U19 au Championnat canadien junior de squash 2019.
  - iii. Jusqu'à deux (2) choix discrétionnaires du gestionnaire du développement de l'athlète, en considérant les joueurs de squash des universités canadiennes et/ou des collèges américains, en tenant compte de leur classement canadien junior respectif au 25 mars 2019 et de la sélection des joueurs dans les équipes des années précédentes aux Jeux Panaméricains juniors et/ou aux Championnats du monde juniors.
  - iv. Joueurs qui ont terminé 2e à 4e dans la division U19 au Championnat canadien junior de squash 2019.
  - v. Vainqueur de la division U17 au Championnat canadien junior de squash 2019.
  - vi. Le(s) participant(s) intéressé(s) ayant obtenu le plus haut « Classement global junior selon le sexe » au 25 mars 2019.

### **Pour le sexe avec l'épreuve individuelle seulement (jusqu'à 6 joueurs) :**

Les joueurs seront sélectionnés dans l'ordre de priorité ci-dessous jusqu'à ce que toutes les places soient comblées ou jusqu'à ce qu'aucun autre joueur ne remplisse l'une ou l'autre des exigences de performance :

- i. Un joueur qui a atteint la ronde de 16 du Championnat du monde junior individuel précédent, à la satisfaction du gestionnaire du développement de l'athlète que le joueur a depuis maintenu ou amélioré son niveau de performance au moment de la sélection.
- ii. Vainqueur de la division U19 au Championnat canadien junior de squash 2019.
- iii. Jusqu'à deux (2) choix discrétionnaires du gestionnaire du développement de l'athlète, en considérant les joueurs de squash des universités canadiennes et/ou des collèges américains, en tenant compte de leur classement canadien junior respectif au 25 mars 2019 et de la sélection des joueurs dans les équipes des années précédentes aux Jeux Panaméricains juniors et/ou aux Championnats du monde juniors.
- iv. Joueurs qui ont terminé 2e à 4e dans la division U19 au Championnat canadien junior de squash 2019.
- v. Vainqueur de la division U17 au Championnat canadien junior de squash 2019.
- vi. Le(s) participant(s) intéressé(s) ayant obtenu le plus haut « Classement global junior selon le sexe » au 25 mars 2019.

Pour confirmer l'acceptation de la sélection et « garder » sa place, chaque joueur devra soumettre à Squash Canada un dépôt de garantie de 500 \$ **d'ici au 6 mai 2019**, dépôt qui ne pourra être remboursé que si le joueur est blessé ou a fait face à des circonstances atténuantes. Le cas échéant, lesdites circonstances devront être acceptées par le directeur du développement de l'athlète, à sa discrétion exclusive, en consultation avec le directeur de la haute performance.

## **EXIGENCES POUR CONSERVER LA SÉLECTION ET POUR LE RETRAIT**

1. Une fois sélectionné, et afin de demeurer dans l'équipe du Championnat du monde junior individuel, un joueur doit :
  - a. Détenir un numéro d'identification personnel (NIP) valide de la WSF.
  - b. Signer une 'Entente de l'athlète' avec Squash Canada.
  - c. Fournir à Squash Canada tous les documents requis (dossier médical, certificat de naissance, etc.)
  - d. Participer à tous les événements, activités et réunions de l'équipe du Championnat du monde junior.
  - e. Veiller à disposer de l'équipement, des vêtements et des fonds nécessaires.
  - f. Respecter toutes les règles établies par Squash Canada.
  - g. Aider Squash Canada dans les projets de relations publiques et de collecte de fonds au besoin.
  - h. Payer tous les frais exigés (c.-à-d. les cotisations des joueurs).
2. Une fois sélectionné pour participer au championnat, un joueur pourra se retirer ou être retiré pour les raisons suivantes :
  - a. Violation de l'entente entre Squash Canada et l'athlète
  - b. Non-respect des normes minimales en matière d'entraînement établies par l'entraîneur-chef.
  - c. Non-respect des règles de l'équipe et des politiques et procédures de Squash Canada
  - d. Ne pas se tenir prêt à la compétition avant la tenue de l'événement. Les joueurs qui ne sont pas prêts pour la compétition en raison d'un manque de forme physique, d'une blessure ou d'une maladie peuvent être retirés de l'équipe du Championnat du monde junior. Il est de l'obligation du joueur de signaler immédiatement toute blessure, maladie ou changement à l'entraînement qui pourrait affecter sa capacité à compétitionner à son plus haut niveau.
  - e. Retrait volontaire/retraite
  - f. Déclarations frauduleuses
3. Lorsqu'un joueur doit être retiré, le gestionnaire du développement de l'athlète aura la latitude de retirer le joueur du Championnat du monde junior individuel, pourvu que le joueur ait l'occasion d'être entendu, et de le remplacer par le joueur suivant en fonction des critères établis dans la sélection. Alternativement, le joueur peut être retiré des Championnats du monde juniors individuels conformément à la politique de Squash Canada en matière de discipline et de plaintes et/ou conformément à l'Entente de l'athlète avec Squash Canada.

## **CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX BLESSURES**

Si un joueur a été classé parmi les 4 premiers au classement général junior de Squash Canada selon le sexe au cours des six mois précédant immédiatement le 1er mars, mais dont le classement canadien a chuté en raison d'une blessure ou d'une maladie prolongée au cours de ces six mois au point qu'il se soit retrouvé à l'extérieur du top 4 au 1er mars, ou aux classements publiés les plus près du 1er mars, le comité de sélection pourrait considérer une demande pour « blessure ». Une demande pour blessure doit être soumise par écrit et reçue au plus tard à minuit HE le 1er mai, à l'attention de : Coordonnateur de programme de Squash Canada, par courriel à [kyle.ogilvy@squash.ca](mailto:kyle.ogilvy@squash.ca). La demande doit être accompagnée d'un certificat médical répondant aux exigences suivantes :

- a. Déclaration de blessure
- b. Déclaration de la période de temps recommandée pendant laquelle l'athlète devrait ou s'est abstenu de s'entraîner au squash et de participer à des compétitions.
- c. Envoyé sur papier à en-tête avec le nom du médecin ou de la compagnie médicale, son adresse et la date.
- d. Signée par un professionnel de la santé sans lien de dépendance qui autorise le document et qui n'est pas un membre de la famille ou un ami ou un contact personnel de la personne qui est visée par le certificat médical.

Le Comité de sélection se réserve le droit d'exiger des documents supplémentaires et/ou de mener une enquête plus approfondie. L'acceptation ou le rejet d'une demande pour blessure relève de la seule discrétion du comité de sélection.